



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Norvege

Question écrite n° 2201

Texte de la question

M. Michel Pelchat attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur la position de la Norvege, qui souhaite intensifier la chasse a la baleine. Cette attitude, condamnee par l'opinion publique europeenne, pourrait-elle constituer un obstacle serieux a son entree dans la Communaute europeenne ?

Texte de la réponse

La Norvege a effectivement decide de reprendre la chasse commerciale a la baleine, malgre le moratoire en vigueur et en pretextant de son objection a ce moratoire. Cette decision de la Norvege ne saurait pour autant remettre en cause la vocation de ce pays a devenir membre a part entiere de la Communaute europeenne. Toutefois, il est clair que l'adhesion a la CEE implique l'acceptation de l'acquis communautaire, ce qui couvre les regles de protection des especes sauvages elaborees a douze. La Norvege devra les respecter.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2201

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1590

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3026